



DRAFT PV du CD CRKDR IDF
du 01 octobre 2025
en présentiel à l'INJ

Table des matières

Présents :	1
PV CD 04 2025 :	1
Point situation du CNKDR	1
Point calendrier :	3
Passage de grade Malakoff de juin 2025 :	0
Question sur les quotas (Chp Kendo) :	4
Point financier et budget prévisionnel :	5
CAF (ex CFEB, Certificat d'Animateur Fédéral)	5
Liste de postulants référents en vue de l'organisation du CAF pour la saison en cours.	10
Formations Lutte contre les dérives :	10
Action promotion :	11
Site web de la CRKDR IDF :	11
Certificats médicaux :	11

Présents :

Éric HAMOT ; Dominique DUPUIS ; Jacques ROGER ; Gilles GAUTROIS ; Philippe AGOGUE ; Vincent CHASSARD

Ludovic HIDRIO ; Antonin BOURGEOIS ; Antonin FLAMENT ; Marvin SYLLA ; Gérard TON-THAT ; Loïc VARGOZ ; Jean-Philippe LEGRAS

Yuuki MORI, François SCKIA

Absents excusés : Julien CASPERS

Invitée : Lise PERNIN

Le Comité Directeur s'est réuni en présentiel à l'INJ et la réunion a débuté aux environs de 19h.

PV CD 04 2025 :

Adoption du PV du CD à l'unanimité.

Point situation du CNKDR

Voici l'information relative à la mise sous tutelle du CNKDR, au 31 07 2025 :

ATTESTATION**CNKDR**

Administration provisoire assurée par Madame Magali BATON, Vice-présidente Secrétaire Générale de la FFJDA et Eric SCHOUMSKY, trésorier du CNKDR.

En raison d'une situation conflictuelle au sein de la gouvernance actuelle du CNKDR – Comité National de Kendo et des Disciplines Rattachées, conformément aux articles 11 du règlement intérieur fédéral et 30 des statuts du comité, le Conseil d'Administration fédéral, réuni par consultation numérique du mercredi 29 juillet au jeudi 31 juillet 2025 à 12h00, a décidé en conséquence de :

- Conserver au CNKDR son statut d'organe interne de la fédération par lequel elle lui confie la gestion du kendo et des disciplines qui lui sont rattachées ;
- Désigner la Vice-présidente Secrétaire Générale de la FFJDA, Magali BATON et le trésorier du CNKDR, Eric SCHOUMSKY, comme administrateurs provisoires du CNKDR et leur accorder tout pouvoir pour prendre les mesures nécessaires à l'administration provisoire du CNKDR et notamment de proposer à l'approbation un nouveau règlement particulier du CNKDR, d'organiser de nouvelles élections du comité de direction du CNKDR sur la base de ces nouveaux textes. L'administration provisoire prendra fin à l'issue de ces nouvelles élections.
- Déléguer la signature du CNKDR, notamment pour les opérations administratives, financières et les chèques bancaires à Madame Magali BATON, Vice-présidente Secrétaire Générale de la FFJDA et Monsieur Eric SCHOUMSKY, trésorier du CNKDR

Fait à Paris, le 31 juillet 2025

Magali BATON
Vice-Présidente Secrétaire Générale



INSTITUT DU JUDO – F.F.J.D.A. – 21-25, AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON – 75680 PARIS CEDEX 14

Information en date du 15 sept 2025, source CNKDR :

Suite à la réunion du bureau exécutif de France Judo il a été décidé les points suivants :

- *La décision de conserver le CNKDR au sein de la FFJDA sera soumise au vote de l'assemblée générale au printemps prochain le 26 avril 2026.*

- *Plusieurs options seront proposées :*
 - *Conservation du CNKDR, avec son mode de fonctionnement associatif mais avec des statuts réformés.*
 - *Conservation du CNKDR, avec un statut similaire à celui du Ju-Jitsu, la direction de la commission étant nommée par le CA de la FFJDA.*
 - *Exclusion du CNKDR de la FFJDA.*
- *En fonction du résultat et si la première option est retenue de nouvelles élections seront organisées en fin de saison.*

La tutelle va donc se prolonger sur l'ensemble de la saison 25/26 et nous souhaitons associer étroitement les représentants des CRKDR à son bon déroulement. Aussi nous allons mettre en place un point mensuel afin de pouvoir échanger sur les différents sujets.

*La réforme des statuts. Nous avons organisé un premier tour de consultation et allons démarrer les travaux de rédaction avec un groupe resserré *. La coordination sera assurée par Edouard de la Forcade, directeur juridique de la FFJDA. Nous vous soumettrons ces premiers travaux pour discussion avant de les mettre au vote. Point fin novembre – date à définir*

NB : Eric : Le groupe resserré est constitué de : Messieurs JL Fourcadet, JP Labru, JP Charpentier, C Pruvost

Le budget 2026. Nous ferons le point de l'impact de l'augmentation du prix des licences fin octobre. Le budget prendra en compte les différents besoins liés à la mise en place du CAF. Je vous remercierais également de me transmettre vos calendriers des championnats régionaux ou interrégions et toutes dates de stages qui pourraient être promues au niveau national. Point fin octobre – date à définir

La promotion de nos disciplines. Au-delà de l'objectif de faire croître le nombre de licencié l'objectif est aussi d'obtenir un vote favorable de l'AG au printemps prochain. Un certain nombre d'initiatives pourraient être mise en place notamment à travers les challenges de Kodomo organisés par le Judo. Point décembre – date à définir

Point calendrier :

Pour rappel, le planning thématique sous Excel est lisible et téléchargeable via le lien

<https://crkdr-idf.paheko.cloud/s/1ww3wln7xxes>

	<u>Keiko</u> <u>régional</u>	<u>Kendo</u> <u>Jeunes</u>	<u>Kendo</u> <u>Féminines</u>	<u>KENDO</u>	<u>IAIDO</u>	<u>NAGINATA</u>	<u>JODO</u>	<u>CHANBARA</u>	<u>CAF</u> <u>CD</u> <u>AG</u>
Samedi 28 septembre						26-28 / 9 : stage européen	JEC 2025 Pologne		
Samedi 4 octobre 2025			<u>Women Aki Taikai</u>		Stage enseignants et futurs enseignants. 60128 <u>PAILLY</u>				1/10 : <u>CD</u> <u>CRKDR IDF</u>
Dimanche 5 octobre	N 1 <u>Elancourt</u>		<u>Women Aki Taikai</u>						
Samedi 11 octobre		stage jeune et coupe d'automne			Stage <u>Kenjutsu</u> <u>Kodachi No</u> <u>Kata. 91300</u> <u>YERRES</u>	Stage <u>Equipe</u> de France		Stage <u>Equipe</u> de France	
Dimanche 12 octobre		<u>SALLE BUSNEL</u> <u>Levallois-Perret</u>							
Samedi 18 octobre				stage de kendo organisé dans le 77					
Dimanche 19 octobre									
Samedi 25 octobre		Stage 1 Jeunes nationaux		Stage Interdisciplinaire Kendo et <u>Naginata</u> <u>Bordeaux</u>	Stage <u>Koryu-Atelier ZNKR</u> <u>78000</u> <u>VERSAILLES + PG 1-3</u>	Championnats d'Europe 2025			
Dimanche 26 octobre		<u>CHEOPS</u> de <u>Limoges</u>							

	Keiko régional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	IAIDO	NAGINATA	JODO	CHANBARA	CAF CD AG
Samedi 1 novembre 2025				PG de 1 à 5e dan à l'issue du Stage St Mandé					
Dimanche 2 novembre									
Samedi 8 novembre					Championnats d'Europe, PRAGUE				
Dimanche 9 novembre									
Samedi 15 novembre									CAF visio
Dimanche 16 novembre									
Samedi 22 novembre				journée kyu, stage et compétition formation arbitre	30 ans IBKAM 20 ans SAULX LES CHARTREUX			21-23/11 Chp Monde	
Dimanche 23 novembre	N2 Nanterre								
Samedi 29 novembre									CAF Stage de rentrée et positionnement les 29 et 30 Eaubonne
Dimanche 30 novembre									

	<u>Keiko</u> <u>régional</u>	<u>Kendo</u> <u>Jeunes</u>	<u>Kendo</u> <u>Féminines</u>	<u>KENDO</u>	<u>IAIDO</u>	<u>NAGINATA</u>	<u>JODO</u>	<u>CHANBARA</u>	<u>CAF</u> <u>CD</u> <u>AG</u>
<u>Samedi 6 décembre 2025</u>							Stage Expert <u>ZNKR</u> à Marseille		
<u>Dimanche 7 décembre</u>									
<u>Samedi 13 décembre</u>									
<u>Dimanche 14 décembre</u>		stage jeunes et <u>chpt IDF</u>			<u>XIème OPEN 77</u> + PG 1-3, 77000 <u>SAVIGNY LE</u> <u>TEMPLE</u>				
<u>Samedi 20 décembre</u>		Stage 2 jeunes nationaux au <u>CHEOPS</u> de Limoges (à confirmer)							18/12 . OPTION CD <u>CRKDR IDF</u>
<u>Dimanche 21 décembre</u>									
<u>Jeudi 25 décembre</u>									
<u>Samedi 27 décembre</u>									
<u>Dimanche 28 décembre</u>									

	Keiko régional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	IAIDO	NAGINATA	JODO	CHANBARA	CAF CD AG
Samedi 3 janvier 26									
Dimanche 4 janvier 26									
Samedi 10 janvier 26									
Dimanche 11 janvier 26	Keiko N3 MA à confirmer et galette								
Samedi 17 janvier 26									
Dimanche 18 janvier 26			championnat IDF Honneur Excellence Féminin. Nanterre	Chp IDF Nanterre ou St Mandé à confirmer					
Samedi 24 janvier 26									
Dimanche 25 janvier 26				Stage arbitrage EKF et PG 6 7 Brussel					
Samedi 31 janvier 26								Coupe de France Junior +	

	Keiko regional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	IAIDO	NAGINATA	JODO	CHANBARA	CAF CD AG
Samedi 31 janvier 26								Coupe de France Junior + Senior	
Dimanche 1 fevrier 26									
Samedi 7 fevrier 26				Open de France	Stage régional iaido, 91000 RIS ORANGIS (à confirmer) + Ille de France OPEN 91 + PG 1-3 91300 YERRES				
Dimanche 8 fevrier 26									
Samedi 14 fevrier 26				Stage Deauville CRKDR Normandie		Coupes Tokunaga, Jacques Mercier et Simone Charbon 2026 Nanterre		Stage National & Passage de Grade 1 à 4	
Dimanche 15 fevrier 26				IDF					
Samedi 21 fevrier 26		Stage 3 jeunes nationaux au CHEORS de Limoges (à confirmer)			Stage national experts japonais + PG 1-5, ?? (à confirmer)				
Dimanche 22 fevrier 26									
Samedi 28 fevrier 26							Championnats de France JODO , PG de		

	Keiko régional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	IAIDO	NAGINATA	JODO	CHANBARA	CAF CD AG
Dimanche 1 mars 26							1 à 4, Stage national , ILLKIRCH		
Samedi 7 mars 26									
Dimanche 8 mars 26									
Samedi 14 mars 26									
Dimanche 15 mars 26	Option N 4 à Etampes à confirmer								
Samedi 21 mars 26						Championnats Île-de- France		Coupe de France Benjamins, Minimes, Cadets	
Dimanche 22 mars 26									
Samedi 28 mars 26				Championnats de France Féminines & Excellences (Individuel)	Stage régional, 94000 SAINT MAUR DES FOSSES (à confirmer)				
Dimanche 29 mars 26			Chp FR	Championnat de France Excellences (équipes)					

	<u>Keiko</u> régional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	<u>IAIDO</u>	<u>NAGINATA</u>	<u>JODO</u>	<u>CHANBARA</u>	CAF CD AG
Dimanche 29 mars 26				Championnat de France Excellences (équipes)	confirmer)				
Samedi 4 avril 26		Stage Jeunes Nanterre		32ème Coupe des Alpes PG 1 à 5					
Dimanche 5 avril 26									
Samedi 11 avril 26									
Dimanche 12 avril 26									
Samedi 18 avril 26					Championnats de France (individuel, équipe) + PG 1- 4; 94000 ST MAUR DES FOSSES (à confirmer)				
Dimanche 19 avril 26									
Samedi 25 avril 26									
Dimanche 26 avril 26									

	<u>Keiko</u> régional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	<u>IAIDO</u>	<u>NAGINATA</u>	<u>JODO</u>	<u>CHANBARA</u>	CAF CD AG
Dimanche 20 avril 20									
Samedi 2 mai 26									
Dimanche 3 mai 26									
Samedi 9 mai 26									
Dimanche 10 mai 26							2ème Open IDF compétition et PG		
Samedi 16 mai 26									
Dimanche 17 mai 26									
Samedi 23 mai 26		Championnats de France Jeunes A et B (équipes)	Coupe de France par équipes de 3 Féminine					Championnat de France Cadet à Senior	
Dimanche 24 mai 26		Championnats de France Individuel Jeunes		Championnats de France Individuel Honneurs					
lundi, 25 mai 2026				Championnats de France <u>Equipes</u> Honneurs					
Samedi 30 mai 26						Championnats de France 2026 & Critérium kyu			
Dimanche 31 mai 26									

	Keiko regional	Kendo Jeunes	Kendo Féminines	KENDO	IAIDO	NAGINATA	JODO	CHANBARA	CAF CD AG
samedi, 6 juin 2026									CAF Examen final
dimanche, 7 juin 2026									
samedi, 13 juin 2026								Championnats d'Europe	
dimanche, 14 juin 2026	Keiko N4 + option compé Kendo Naginata								
samedi, 20 juin 2026				EKC 2026			Open de France JODO à confirmer		
dimanche, 21 juin 2026									
samedi, 27 juin 2026				Malakoff					
dimanche, 28 juin 2026									

Passage de grade Malakoff de juin 2025 :

Suite au PG de juin dernier, Philippe (Secrétaire CORG) avait fait un retour d'expérience dont voici les principaux extraits :



Mode Opérateur

Passage de Grade, côté administratif

Rédaction

	Nom	Fonction	Date
Rédigé par	Philippe AGOGUE	SIG CORG, IDF Secrétaire CORG	02 juillet 2025

Domaine d'Application

Passages de Grades organisés par la CRKDR IDF

Historique des Versions

Version	Date Création	Auteur	Nature et Description des modifications
1	02 juillet 2025	Philippe AGOGUE	Création du document, suite au PôG pendant les Rencontres de Malakoff du 28 06 2025

Pour ne pas être la tête sous l'eau



En fait, le mieux est d'avoir 1 binôme par jury. Ici il y avait 2 jurys. Et 64 candidats.

Les PdG se font toujours après la compétition, elle-même suivant un stage matinal. Les candidats ne faisant pas la compétition doivent attendre (parfois s'exercent aux Kata dehors...) des heures.

Pourquoi ne pas inverser, compétition le matin, break et stage de manière que le PdG soit le point d'orgue du stage. Le timing de stage est plus facile à respecter que celui de la compétition.

PROCESS

- Publication sur le site de la CRK IDF :

Le rendez-vous habituel de fin de saison à Malakoff.
Le stage matinal sera encadré par
Allan SOULAS 7eme Dan Renshi
Mohamed ABLA 7eme Dan Renshi
et les 6eme Dan des Hauts de Seine

9h-11h30 Travail technique-kata-Ji Geiko
13h-17h Tournoi de Malakoff
Les équipes sont composées par les organisateurs
17h30-19h Passage de grades de 1er à 3eme Dan

IL EST IMPERATIF DE S'INSCRIRE POUR FACILITER LA TACHE DES ORGANISATEURS
LE LIEN D'INSCRIPTION CI DESSOUS

A noter que le PdG est prévu de 17h30 à 19H, ce qui semble déjà un minutage trop serré

- Google forms pour participation au PdG

Les résultats me sont communiqués au 22 juin, mais il semble que si le Google form n'est pas fermé à ce moment-là, d'autres inscriptions se font en ligne entre le 22 et le 28, sans que j'en reçoive le résultat. En effet, des candidats avaient le mail de confirmation, alors qu'ils n'étaient pas dans mes résultats au 22 juin.

Je propose que ce soit la CORG IDF qui se charge du Google form, en ce qui concerne le PdG associé à la manifestation.

- Pré-saisie dans Excel

Lorsque j'ai les derniers résultats du Google form, je copie/colle les données dans le fichier Excel de PdG. c'est dommage que les rubriques ne soient pas dans le même ordre (têtes de colonnes Excel)

Têtes de colonne Google form résultats :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

Têtes de colonne fichier PdG :

A	B	C	D	E	F	G	H	I
N°	Nom	Prénom	Email	Club	Région	Date de Naissance	N° licence	V
1811	CACER	Thomas	thomas.cacer@clubesports.com	MAJ		07/04/2013	1407043513CACER01	

Puis je fais un premier tri par Age

- Fiche suiveuse par candidat-e
Pour fluidifier le flux de données à tout moment et de ne pas perdre d'info, j'écris sur des feuilles de brouillon (1 par candidat-e) :
 - Nom
 - Passeport
 - Inscription
 - Enregistrement
 - Plus tard, je complèterai par le numéro d'ordre de passage
- Au Dojo :
- *Présentation des Passeports*
Soucis rencontrés (je pense qu'il faut être plus sévère pour ne pas tolérer ces manques)
Absence, si j'ai des passeports vierges, je peux délivrer extemporanément, mais consomme du temps
Pas de photo
Manque de preuves de licences collées sur le passeport (sur papier séparé ou numérique)

Si besoin, notes sur la fiche suiveuse, sinon mention OK sur celle-ci
- *Inscription pré-saisie*
J'encaisse soit en espèces, soit par chèque, soit via terminal de paiement par CB
Je saisis le montant au bon endroit dans la feuille Excel
Le type de paiement est noté sur la fiche suiveuse (pas possible directement dans la feuille Excel)
Parfois, X paie pour Y, il est utile de le noter, afin que le Trésorier retrouve ses petits
- *Inscription extemporanée*
Il faut, en plus des actions citées précédemment, saisir les données demandées dans le Google form, directement dans la feuille Excel, ce qui obligera à refaire un tri par Age, tout cela est du temps additionnel
Ceci devrait être exceptionnel
- *Vérification Excel et ordre des candidat-e-s*
Une fois les inscriptions faites, je fais le tri, pour chacun des grades, par Age
Il faut reprendre manuellement la colonne de numéro afin d'indexer sans erreur, surtout si des candidats préinscrits sont déclarés absents
Puis vérifier la cohérence avec la fiche Jury, par grade
- *Étiquettes autocollantes*
J'avais préparé, *at home*, un jeu d'étiquettes en double, plus des et. vierges en back-up
Après avoir aligné les candidat-e-s par grade, j'appelle par ordre d'âge et donne les étiquettes correspondantes
Des brassards réutilisables seraient plus appropriés (pas de gaspillage ni de temps passé

à les éditer)

- *Feuilles de jury*

Après vérification, les feuilles sont imprimées et distribuées, avec les stylos qui vont bien

- *Passage de grade proprement dit*

Je n'ai pas d'action particulière liée à cette étape, j'en profite pour travailler au niveau des passeports le cas échéant et d'imprimer la liste des numéros pour chaque grade

- *Feuilles de jury après KK et K1+K2*

Je saisis les décisions prises par chacun des jurys, pour chacun des numéros dans la feuille Excel, ceci me donne une décision pour que le-la candidat-e passe ou ne passe pas l'étape Kata

Sur la liste imprimée, je barre les numéros ayant échoué, puis fournis la feuille à 'l'aboyeur'

Sur chacune des feuilles jury, je barre les lignes des numéros ayant échoué (cela est fastidieux)

Vérification en binôme de l'exactitude des données entre papier et Excel

Fourniture des feuilles au jury

Lorsqu'il y a 2 jurys pour une seule feuille Excel, tout ceci se télescope, les jurys sont indépendants

- *Examen Kata*

Je n'ai pas d'action particulière liée à cette étape, j'en profite pour travailler au niveau des passeports le cas échéant

- *Enregistrement*

Une fois les feuilles jurys complétées par la décision sur les kata, il est proclamé les résultats avant saisie dans la feuille Excel.

Je saisis néanmoins dans Excel le résultat Kata par numéro

Je procède ensuite à l'encaissement des enregistrements, de la même manière que pour l'inscription

J'ai noté le mode de paiement dans la fiche suiveuse, ainsi que le résultat OK ou KO ou Kata à repasser une fois ultérieure (dans l'année). A noter que ce cas n'apparaît pas clairement dans la feuille Excel ni dans le passeport.

- *Passeports*

Pour les candidat-e-s reçu-e-s, je complète le passeport avec date, lieu, signature et le tampon CORG est apposé.

Pour les KO, le passeport est disponible

- *Diplômes*

Finalement, le diplôme peut être complété, à condition de ne pas être pris par le temps

- Sortie du Dojo
- Récapitulatif bancaire
At home, Je saisis dans un onglet de la feuille Excel, le type de paiement, le nom et le montant de chaque transaction, le total doit correspondre au total du bilan
- Sauvegarde du fichier Excel sur PAHEKO
- Vérification des données bancaires par le trésorier
- Partage du fichier Excel vers CRK et CNK en envoyant par mail une copie du lien PAHEKO pointant sur le document feuille Excel, libellée yyy_mm_dd PG discipline lieu.xlsx
Vue PAHEKO du stockage des documents :



Éric propose d'envoyer un courrier

Question sur les quotas (Chp Kendo) :

Eric : La disparité existe bien entre les régions par la superficie, le nombre de clubs, de licenciés et de yudansha qui varie entre régions de 1 à 4 environ

Il paraît logique que cela se retrouve pour les quotas.

Comme nous l'avons déjà évoqué, il serait bon de revenir à des inter régions.

Le championnat de France doit représenter les meilleurs combattants et pas forcément toutes les régions.

Dans le règlement sportif 2024 - 2028 révisé en janvier 2025 dans la page 6 Chapitre B Structures décentralisées du CNKDR article II

"les quotas régionaux sont calculées chaque année. Le calcul est effectué par région en fonction du nombre de licences

Kendo voir annexe G1 (ou le même texte est repris)

Les règlements sportifs étant modifiés sur approbation et vote du comité directeur, nous ne voyons pas commun en l'absence de comité directeur, ce texte pourrait être modifié actuellement.

La CRKDR souhaite que les mêmes textes soient appliqués cette saison et de laisser le futur comité directeur statuer sur cette question.

Nous ne sommes pas contre l'application des textes en vigueur qui consiste à retirer des quotas aux régions n'ayant pas participé aux championnats de France pour les attribuer pour la saison à d'autres régions.

Ceci concerne le Kendo Hommes

Notre position est de rester sur les textes de 2024-2028

Point financier et budget prévisionnel :

Dans les grandes lignes				
Depuis l'AG du 23 juin au 1 octobre				
			Dépenses	Recettes
CHANBARA	Subvention	Open Champs sur Marne 2025	- 350,00 €	
	Subvention	Open Féminin de Paris 2025	- 350,00 €	
	Subvention	Achat matériel 2025-2026	- 489,70 €	
IAIDO	PG	2025_04_13 PG IAIDO St MAUR (due CNK)		245,00 €
KENDO	PG	2025_06_28 MALAKOFF		2 165,00 €
	PG	2025_06_28 MALAKOFF (CNK)	- 770,00 €	
TOTAL			- 1 959,70 €	2 410,00 €
En compte:			6 336,00 €	

Subvention 2026 de la Ligue à venir certainement

Eric Schoumsky financera le Chp IDF (sélectif) budget à faire, notons que les deux derniers étaient financés par la CRKDR IDF.

Pour le Chanbara, faire la demande car aussi sélectif pour le Chp FR

Pour le Naginata aussi même si pas sélectif, car va au national

A noter qu'il faut s'aligner sur l'année civile (cf dernier CR)

CAF (ex CFEB, Certificat d'Animateur Fédéral)

Information en date du 15 sept 2025, source CNKDR :

*La mise en place du CAF et d'une façon plus large les besoins en termes de formation des enseignants. Le suivi régulier des enseignants et la mise en conformité des titulaires du CFEB est à organiser. Nous souhaitons nous appuyer sur un groupe de travail élargie pour mener à bien cette mission. Des communications plus détaillées vont suivre. Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de nous envoyer la liste de référents ou de nous contacter si questions : enseignement@cnkendo-dr.com + Magali et moi.
Date proposée : lundi 29 septembre, 18h30-20h00*

Information du 2 oct 2025, source CNKDR :

Les pré-inscriptions au Certificat d'Animateur Fédéral 2025/2026 sont ouvertes, et se termineront le 17 octobre 2025. Le lien d'inscription ainsi que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur cette page : <https://cnkendo-dr.com/enseignement/>

Infos sur le site :



NOUVELLES QUALIFICATIONS FEDERALES CERTIFICAT D'ANIMATEUR FEDERAL KENDO et DISCIPLINES RATTACHEES

Le positionnement de la certification

Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels sera strictement contrôlé par le CNKDR en relation avec les CRKDR. Il vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations.

Le Certificat d'Animateur Fédéral (CAF) autorise son titulaire à :

- Enseigner bénévolement le Kendo et les disciplines rattachées (Iaido, Jodo, Naginata, Chambara) en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA/CNKDR, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
- Délivrer les grades kyus en fonction des spécificités validées par la certification (Socle commun + socle(s) spécifique(s).)
 - Intervenir en autonomie pédagogique dans une association du CNKDR
 - Intervenir en autonomie pédagogique, sur n'importe quel public, dans une association affiliée au CNKDR et être en possession d'une licence en cours.

Le certificat est délivré par le CNKDR et il est conditionné à un maintien des acquis et des compétences à travers la participation à un ou plusieurs stages régionaux et/ou nationaux.

Les exigences préalables à l'entrée en formation

- Inscription à la formation par le candidat.
- Avoir un tuteur ayant un diplôme d'enseignement autorisant l'enseignement du Kendo et des DR.
- Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification.
- Être au moins ceinture noire 1^{er} Dan
- Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitae mentionnant notamment le cursus en Kendo et DR ainsi que les diplômes obtenus et les motivations du candidat.
- Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.
- Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.
- Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Kendo et DR
- Être titulaire d'un diplôme de 1^{ers} secours (PSC1 ou équivalence. Ex : professionnels de santé.)
- Un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole.
- A l'entrée en formation, un positionnement sera proposé au candidat

Les dossiers de candidatures seront à déposer auprès du CNKDR

Le parcours de formation

Le Certificat d'Animateur Fédéral pour l'enseignement bénévole est obtenu après :

1/ Une formation et validation d'un « Socle commun » d'une durée minimale de 40 heures obligatoires comprenant les thèmes suivants :

- Réglementation et sécurité
- Les caractéristiques des publics
- Les fondamentaux de la discipline
- Les fondamentaux de la pédagogie et de l'animation
- La validation du parcours FOAD : lutte contre les dérives » en FOAD :
 - Module éthique et déontologie ;
 - Module Violence ;

La validation du parcours FOAD : « Commotion cérébrale » ;

2/ Une formation et validation d'un « Socle spécifique » d'une durée minimale de 14 heures. Le candidat a le choix de s'inscrire sur 1 ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction des disciplines et compétences qu'il souhaite utiliser.

Les socles spécifiques sont :

-  Kendo
-  Iaido
-  Judo
-  Naginata
-  Chambara

3/ Une expérience pédagogique, sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel ou bénévole et reconnu par le CNKDR, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA.

- Les points du socle commun
- Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)

Le positionnement

A l'entrée en formation, un positionnement sera proposé aux candidats. Le jury en fonction des niveaux techniques, pédagogiques et des qualifications acquises par les candidats pourra alléger ceux-ci de tout ou partie du stage pédagogique et de la formation. Passerelles inter diplômes et VAE

Les compétences attendues

Au terme de la formation les candidats devront sur le **socle commun** :

Maitriser les aspects suivants de la réglementation et de la sécurité :

- Être capable d'énoncer les éléments relevant de la déontologie, de l'éthique et de la responsabilité de l'enseignant de Kendo et DR
- Être capable d'énoncer la conduite à tenir en cas d'accident survenu dans le dojo
- Être capable d'énoncer les normes techniques et réglementaires relatives à l'environnement matériel pour une pratique sécuritaire : sol, hauteur sous plafond, protections, la qualité et l'état des armes, vestiaires, sécurité des installations ; sur la base des textes en vigueur
- Être capable d'adapter les règles de sécurité à l'environnement du lieu de pratique
- Être capable d'énoncer les obligations en matière d'assurance
- Être capable d'explicitier les données élémentaires relatives à la vie statutaire des associations
- Être capable d'exécuter les tâches liées à l'inscription des licenciés au club et aux activités fédérales (licences, passeports, engagements aux activités fédérales).

Maitriser les aspects techniques de base suivants :

- Être capable de démontrer les habiletés techniques fondamentales
- Être capable de démontrer, l'ensemble des techniques de base (kata, kihons, etc.)
- Être capable d'expliciter la terminologie japonaise de base spécifique à sa discipline
- Être capable de démontrer les procédés d'apprentissage et d'application en fonction de sa discipline

Maitriser les aspects pédagogiques :

- Être capable de présenter oralement son activité, son historique et ses finalités
- Être capable d'expliciter les connaissances pédagogiques de base appliquées au Kendo et DR (entraide, sécurité active, respect des partenaires, organisation du dojo, conduite au dojo)
- Être capable de préparer et de conduire un cycle de séances
- Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves
- Être capable d'organiser les passages de grade au sein du club
- Être capable d'organiser et de réguler un échange oral avec un groupe d'élèves
- Être capable d'accompagner des collectifs sur des animations
- Être capable d'assurer une stricte sécurité lors de la pratique au niveau des individus et de l'environnement matériel.

Sur les socles de compétences spécifiques :

- Connaître les caractéristiques morphologiques, physiques, physiologiques et psychologiques du public cible
- Maîtriser les aspects pédagogiques et techniques adaptés à sa discipline
- Être capable d'élaborer des cycles annuels avec des séances adaptées à sa discipline
- Être capable de diriger et d'évaluer des séances adaptées et dosées en fonction de l'apprenant
- Être capable de conduire et réguler des séances dans des cycles d'enseignement
- Être capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves du public cible, sur leurs réalisations techniques et de les orienter sur les différentes possibilités d'expression
- Être capable d'orienter chaque élève vers les animations, les compétitions et domaines d'activités qui lui conviennent
- Être capable d'inculquer des règles de pratique en fonction du public cible (catégories d'âge)

L'examen final

Un examen final comprenant les épreuves suivantes :

Certification du socle commun (1h30' maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima Haut gradé et enseignant diplômé (BPJEPS, Brevet d'état ou brevets fédéraux) ou formateur référent

Epreuve 1 (1h maximum) – La pédagogie :

Après tirage au sort d'un sujet, préparer pendant 45' un cycle adapté au public cible choisi
S'entretenir avec un jury durant 15' pour présenter et justifier les choix et l'intérêt des séances composant le cycle
Présenter les aspects pédagogiques fondamentaux

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique :

Démonstration technique libre de 5 minutes des fondamentaux de sa discipline
La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique
Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance et/ou dans les stages régionaux et nationaux
Entretien de 10' avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires

Certification du socle spécifique (1h15' maximum) – Jury composé de 2 personnes à minima Haut gradé et enseignant diplômé (BPJEPS, Brevet d'état ou brevets fédéraux) ou formateur référent

Epreuve 1 (45' maximum) – La pédagogie :

- Tirer au sort une des 4 séances (sur 4 thèmes différents) préparées en amont par le(la) candidat(e) et adaptée au public cible
- Diriger la séance sur une durée de 30' en choisissant les exercices les plus pertinents
- Entretien de 15' avec le jury pour justifier du choix et de l'intérêt des exercices composant la séance.

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique liée au public spécifique du socle :

- Démonstration technique libre de 5 minutes sur la progression du public de sa discipline
- La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique
- Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

- Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance dans le cadre de l'accompagnement des pratiquants de sa discipline
- Entretien avec le jury sur la réglementation et les aspects sécuritaires (Questions/réponses.)

Dispositions générales

Le titulaire du **Certificat d'Animateur Fédéral** ne pourra enseigner qu'exclusivement sur le(s) disciplines validé(s) par le(s) socle(s) de compétence(s) spécifique(s) certifié(s).

Le titulaire du **Certificat d'Animateur Fédéral** pourra monter en compétence en passant de nouveaux socles spécifiques, lui ouvrant l'autorisation d'enseigner sur d'autres disciplines Kendo et DR.

Une remise officielle du certificat lors du stage de rentrée régional ou national ou autres manifestations, valorisera la prestation des candidats.

Un fichier des **Certificats d'Animateurs Fédéraux** sera tenu au niveau régional avec un suivi annuel des populations. Les informations sur les nouveaux certifiés seront communiquées aux personnes en charge de l'enseignement au niveau national.

Les certifiés qui n'effectuent pas de formation continue (à minima un stage régional ou national par an) perdent leur qualification et en seront informés par la CRKDR concernée. Cette information sera également transmise au président de l'association ainsi qu'aux responsables de l'enseignement au niveau national.

Le titulaire du « **Certificat d'Animateur Fédéral** » sera invité aux stages de formation continue organisés par les CRKDR et par le CNKDR.

CAF 2025/2026 - Pré-inscription

par [Fédération Française de Judo et Disciplines Associées - FFJDA](#)

Pré-inscription au Certificat d'Animateur Fédéral du CNKDR 2025/2026

Date butoir des pré-inscriptions : le 17 octobre 2025

Partager

Fin dans 11 jours

Une question ?
Contactez l'association :
[Afficher les coordonnées](#)

Pourquoi soutenir HelloAsso ?



Grâce à votre soutien, HelloAsso est 100% gratuite pour **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées - FFJDA** et des milliers d'autres associations. En laissant une contribution au moment de votre paiement, vous leur permettez de bénéficier d'une solution sans frais, ni commission !

Choix des billets

Participants

Coordonnées

Récapitulatif

Pré-inscription formation CAF 2025/2026

Socle commun, socle spécifique et examen.

Tarif indicatif de 500€ à régler lors de l'inscription au stage du 29-30 nov. 2025

Limité à 1 par personne

Gratuit

0 €

Commander >

Paiement sécurisé



Le socle commun sera animé en visio-conférence les 15 et 16 novembre.

Stage de rentrée et positionnement les 29 et 30 novembre à Eaubonne.

PAGE 9

Liste de postulants référents en vue de l'organisation du CAF pour la saison en cours.

KENDO : DTR François ISCKIA et le nouveau second DTR Yuui MORI (Budo XI,6D, CFEB 2017, compétiteur s'engageant à présent vers l'arbitrage) qui a été promu ce jour par le CD

IAIDO : Jacques ROGER

CHANBARA : Arthur CETAIRE (à confirmer)

JODO : Daniel CHAMPEIMONT, Nicolas MASSON

NAGINATA : Cécile HAMOT, Loïc VARGOZ

Merci à eux.

Formations Lutte contre les dérives :

Module 1 Éthique et déontologie et module 2 lutte contre les violences sont obligatoires :



FORMATION POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
VALIDEZ POUR LA RENTRÉE

Cher(e)s dirigeant(e)s, cher(e)s enseignant(e)s,

Depuis une olympiade, France Judo s'est fortement mobilisée dans la lutte contre les dérives et les violences au sein de nos structures car c'est un sujet qui nous concerne tous.

Pour favoriser l'information et la prévention, France Judo a lancé un parcours de formation à distance de lutte contre les dérives composé d'un module 1 éthique et déontologie et d'un module 2 lutte contre les violences.

Ces modules de 2h facilement accessibles permettent d'adopter les bons réflexes face à une situation inhabituelle à l'aide de cas d'étude concrets.

En tant que dirigeant et enseignant, vous êtes les premiers acteurs de la prévention des dérives, et ce parcours de formation est une priorité car de nouvelles règles ont été votées par l'assemblée générale fédérale 2025 qui s'est tenue le 13 avril à Dijon.

Il est à présent inscrit dans nos statuts que tout encadrant rémunéré ou bénévole au sein d'un club affilié doit répondre aux obligations en matière d'éthique et de déontologie en ayant validé ces modules de formation.

Afin de vous mettre en règle pour la rentrée, vous pouvez suivre dès maintenant cette formation en vous inscrivant en ligne sur le site de la Dojo Academy.

Ce parcours de formation reste également finançable par l'OPCO pour les enseignants salariés et un tarif préférentiel est mis en place pour les bénévoles. Pour être accompagné dans votre demande de financement, contactez le service de formation France Judo à formation@fjudo.com. En cas de difficulté de financement, des solutions alternatives peuvent être étudiées sur des enveloppes de fonds spécifiques en contactant le responsable administratif et financier de votre ligue.

Nous comptons sur votre engagement pour aider à lutter contre les dérives au sein de notre fédération.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS

Financements

- ✓ Financement individuel : enseignant(e) salarié(e) et dirigeants à jour des cotisations AFDAS et OPCO (autres que AFDAS ou enseignant(e) bénévole)

Enseignant(e)s salarié(e)s et dirigeants (président, trésorier et secrétaire) : faites **dès maintenant** votre demande de prise en charge individuelle auprès de votre OPCO (AFDAS ou autre). Pour déposer votre demande, un devis sera envoyé par mail à l'employeur (à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription) après réception de l'inscription du stagiaire (saisir les mêmes dates que ceux qui seront indiquées sur le devis).

Guide de saisie demande de prise en charge AFDAS : Cliquez ici

→ Informations : [cliquez ici](#)

- ✓ Frais pédagogiques : 128 euros

→ 3 possibilités de règlement possibles :

- en ligne (à la fin du formulaire d'inscription)
- par virement bancaire (IBAN : FR7618206004206503163784226) en indiquant le nom du stage + stagiaire
- faire une demande de prise en charge OPCO (saisir les mêmes dates que ceux qui seront envoyés dans le devis) et envoyer par mail l'accord de prise en charge avec le N° de dossier à formation@ffjudo.com

Action promotion :

Dylan a lâché (sic)



Dominique avait présenté 6 modèles de kakemono, le Numéro 6 a été retenu.

Besoin de 4 nappes

Proposition (600 Euros environ) pour nappes CRKDR IDF, rollers, voiles (déc. 2024)

Nous recherchons donc un graphiste bénévole qui puisse créer des logo vectoriels ;

Site web de la CRKDR IDF :

Lise va relooker le site, corriger quelques bugs ;

Il est prévu d'améliorer la visibilité sur le calendrier des événements

Certificats médicaux :

Texte issu du Guide du dirigeant (source site web FFJDA), page 16

Focus sur le Certificat Médical

Pour les mineurs :

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération : **si toutes les réponses du questionnaire de santé sont négatives, l'Attestation pour mineur remplace le Certificat médical.** Cette attestation doit être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Pour les majeurs :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 mars 2022 (article 23) qui a modifié l'article L.231-2 du Code du Sport, les fédérations sportives **déterminent pour leurs licenciés** les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence sportive, ainsi que la nature et la périodicité des examens médicaux liés à son obtention. Dans ce cadre, le nouveau décret précise que la fédération doit **au préalable recueillir l'avis de sa commission médicale.**

Après avis de cette dernière, le Conseil d'Administration a approuvé les modalités suivantes* :

Dans le cas où les réponses du questionnaire ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

*** Le demandeur devra avoir l'âge requis lors de la saison sportive pour laquelle il demande sa licence.** Ex : avoir 30 ans au 31 août.

Questionnaires Santé et Attestations Types :

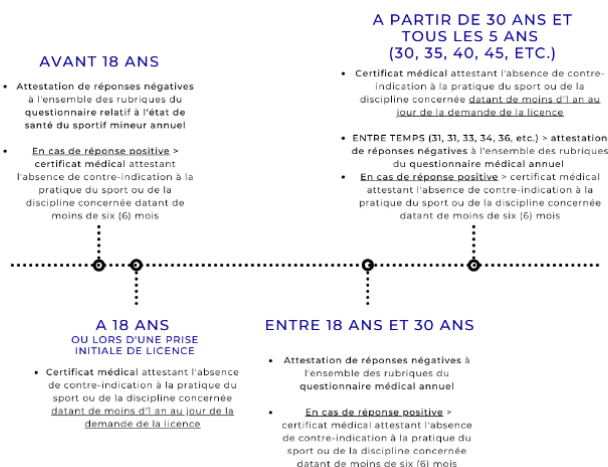
Pour les mineurs :

- [Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur](#)
- [Attestation pour mineurs](#)

Pour les majeurs :

- [Questionnaire médical](#)
- [Attestation pour majeurs](#)

Pour tout licencié, qu'il soit mineur ou majeur, le club doit avoir en sa possession soit l'attestation de réponse négative au questionnaire de santé QS-SPORT ou le certificat médical.



Il a été signalé l'incohérence entre ce texte et la demande de licence ;

Par conséquent, pour lever l'ambiguïté, la demande de licence a été modifiée en ce sens :



N° Club

Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié

Discipline

M MME Nom de naissance

Prénom

Nom marital (en cas de changement de situation)

Date de naissance : jour/mois/année

Adresse postale

Code postal

Commune

Adresse mail du licencié

Téléphone

Etes-vous porteur d'un handicap ?

Couleur de la ceinture

(BA)Blanche, (B3)Blanche/Jaune, (JA)Jaune, (JO)Jaune/Orange, (OR)Orange, (OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron

OUI

NON

Dojo

Date d'obtention de ceinture

A-B-C
(à remplir
par le club).

Les licenciés exercent une fonction telle qu'encadrant, dirigeant, arbitre commissaire sportif... **doivent se connecter à leur espace licencié** afin de renseigner les informations nécessaires notamment au **contrôle d'honorabilité**.

CERTIFICAT MÉDICAL

J'atteste être (ou que mon enfant est) titulaire d'un certificat médical ou d'une attestation (QS sport) valide établissant l'absence de contre-indication à la pratique : (à cocher pour valider)

du sport ☐ compétition ☐ (exonéré de certificat médical) ☐ questionnaire ☐

(*) Si le demandeur atteste avoir répondu "NON" à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé et hors première licence adulte et tous les 5 ans à partir de 30 ans inclus (30, 35, 40, 45...).

DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) : Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ne pourra être prise en considération. La FFJDA vous informe de tout ce qu'elle fait avec les données personnelles sur son site internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement, limitation - sauf rectification) par email à ddp@ffjudo.com. Vous pouvez en demander la rectification ou mise à jour en contactant directement sur votre espace licencié ou par email au service licences de la FFJDA à licences@ffjudo.com. Je souhaite recevoir des offres notamment commerciales de partenaires de la FFJDA : **OUI / NON** (vos données personnelles ne seront pas transmises à ces partenaires)

ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès d'AXA IARD via Marsh France. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité de bénéficier de l'assurance Accidents Corporels souscrite auprès d'AXA IARD via Marsh France. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice d'information qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,20 € TTC. L'adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions optionnelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut avoir intérêt à souscrire personnellement auprès d'AXA via l'offre négociée par MARSH France (bulletin de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com ou en ligne <https://connexion.marsh.com/client/optionjudo/>) ou de l'assureur de son choix.

ASSURANCES - Bénéficiaire en cas de décès durant la période d'indemnisation :

« Mes parents (pour l'assuré mineur) : à défaut, mon conjoint non divorcé ou non séparé de corps judiciairement, à défaut, mon partenaire avec lequel je suis lié par un pacte civil de solidarité, à défaut, à mon concubin notoire, à défaut, par parts égales entre eux, mes enfants nés ou naitre et ceux de mon conjoint s'il en avait la charge, à défaut, par parts égales entre eux, mon père et ma mère, ou au survivant d'entre eux, à défaut, mes ayants droit selon la dévolution successorale.

« Autres bénéficiaires. Précisez noms, prénoms, dates de naissance :

REFUS D'ASSURANCE : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et DA, pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Il ne réglera pas la somme de 2,20 € TTC avec la licence.

Date :

SIGNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSÉE PAR LA FFJDA

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2025 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique. Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites auprès de MARSH. Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : <http://www.ffjudo.com/assurances>

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des Textes Officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant(e) légal(e) : (nom et qualité)

« Lu et Approuvé » Date et signature obligatoires

L'ensemble des points à l'ODJ ayant été traité, le Président lève la séance vers 21h30 et un repas en commun et convivial est alors partagé.

Philippe AGOGUE

13 oct 2025

SG CRKDR IDF

S CORG